

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 19/07/2021 à 19 heures

Etaient présents :

Jean-Michel VALLA, Marie MONTMAGNON, Anne-Charlotte KUBICKI, Eric SIMONET, Vincent BARD, Schahrazad BENSADI, Gilbert BELDA, Patrick ZANI, Joëlle PLEINET, Christelle SŒUR, Pierre DEVAL, Barbara AROD, Anne CHARBONNEL, Pascal OBOUSSIER, Marie-Thérèse MEYER, Gaspar DESPLANQUES, Aurélie ALLEON, Sandrine VICTOURON, Florian JEUNOT, Chrystel BANC, Camille MAZEROUX

Avaient donné pouvoir :

Béate RUNDLER à Marie MONTMAGNON, Béatrice TEYSSOT à Florian JEUNOT, Paul DESPESE à Eric SIMONET, et Bernard POURRET à Monsieur le Maire.

Etaient absents :

Madame BOREL Pauline, Monsieur LEFEVRE Thomas, Monsieur MICHEL DIT BARON Fabien, et ROBIN Frédéric

Mme BENSADI Schahrazad est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 qui est approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : FONCIER - ACQUISITION PARTIELLE PARCELLE AC 135

Rapporteur : Le Maire

25 votants pour

Monsieur le Maire rappelle le processus de négociation engagé avec les propriétaires et l'autre acquéreur. Après accord, il a été décidé que ce tènement foncier ferait l'objet d'une double vente.

Une partie du terrain nu, de ladite parcelle, sera vendue à la Commune, et le reliquat du terrain nu et l'ensemble des bâtiments seront vendus à l'autre acquéreur.

Monsieur le Maire, rappelle que cette proposition est conforme à l'avis des domaines en date du 08 juillet 2021 qui fixe le prix de ce bien à 60 €/m². Il propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition partielle de ce tènement au prix susmentionné.

Mme PLEINET souhaite que dans le cadre de cette acquisition des mesures soient prises pour conserver les muriers qui sont présents sur cette parcelle. En effet, elle rappelle que ces derniers sont un témoignage de l'histoire de St Marcel lès Valence et qu'ils représentent un héritage à conserver.

Monsieur le Maire lui répond que cette proposition sera étudiée lors des élaborations des futurs projets sans pouvoir lui garantir une conservation intégrale desdits arbres.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette acquisition.

Affaires Diverses

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 23 Aout à 18h30 devant la mairie qui sera suivi d'un apéritif.

Levée de séance à 19h40.